

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la Place du Marché, dans la rue Pierre d'Osbourg, dans la Grand-rue, dans la rue de Luxembourg, dans la rue Passage, dans la rue des Remparts et dans la rue de Trèves à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les travaux de construction d'une piscine. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu :	<b>Place du Marché, rue Pierre d'Osbourg, Grand-Rue, rue de Luxembourg, Passage, rue des Remparts, rue de Trèves</b>
Début :	<b>Lundi, 30 mai 2022 à 06h00</b>
Fin :	<b>Lundi, 30 mai 2022 à 14h00</b>
Motif :	1 <sup>er</sup> marché mensuel
Règlement :	GRE-120-2022

---

Grevenmacher, le 20 mai 2022

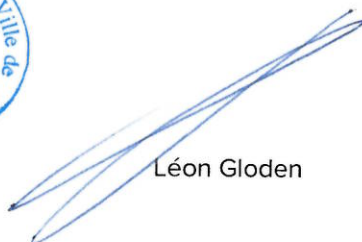
La secrétaire communale adjointe,  
contreséant Art. 74 de la loi communale



Carole Clemens



Le bourgmestre



Léon Gloden